



Nurse Practitioners
Association of Canada

Association des
infirmières et
infirmiers praticiens
du Canada

NPAC-AIIPC
1205-1033 Marinaside Crescent
Vancouver, BC
V6Z 3A3

La directive fédérale sur la Loi canadienne sur la santé marque un tournant pour les IP partout au Canada

L'AIIPC demande aux provinces et aux territoires de mettre en place des modèles de financement audacieux et souples pour les infirmières praticiennes et les infirmiers praticiens à l'approche de l'échéance de conformité d'avril 2027

VANCOUVER, COLOMBIE-BRITANNIQUE, CANADA, 1er avril 2026 /

<https://www.einpresswire.com/> -- Aujourd'hui marque une étape importante dans les efforts continus visant à moderniser la façon dont le Canada finance et reconnaît les soins dispensés par les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens (IP). À compter du 1er avril 2026, la Politique des services de la Loi canadienne sur la santé (LCS), présentée par l'ancienne ministre de la Santé en janvier 2025, exige officiellement que les services médicalement nécessaires fournis par les IP soient assurés publiquement, tout comme ils le seraient s'ils étaient fournis par un médecin. L'Association des infirmières et infirmiers praticiens du Canada (AIIPC-NPAC) qualifie ce moment d'occasion charnière de remodeler les milieux de pratique des IP pour toute une génération.

La Politique des services de la LCS confirme que le gouvernement fédéral tiendra les provinces et territoires responsables, par l'entremise des paiements de transfert en santé, si les soins fournis par les IP ne sont pas financés publiquement. Les provinces et territoires ont jusqu'en avril 2027 pour démontrer leur conformité. Bien que cette directive ne prescrive pas un modèle de financement précis ni n'impose la facturation à l'acte, elle crée une ouverture sans précédent permettant aux organisations d'IP d'influencer la conception des systèmes de rémunération.



Nurse Practitioners
Association of Canada

Association des
infirmières et
infirmiers praticiens
du Canada

NPAC-AIIPC
1205-1033 Marinaside Crescent
Vancouver, BC
V6Z 3A3

« Ce n'est pas la ligne d'arrivée — c'est le début du chapitre le plus déterminant à ce jour », a déclaré le Dr Stan Marchuk, chef de la direction de l'Association des infirmières et infirmiers praticiens du Canada. « Le gouvernement fédéral a confirmé ce que les IP savent depuis longtemps : nos soins sont médicalement nécessaires et doivent être financés publiquement. Maintenant, le véritable travail commence. Nous devons veiller à ce que les modèles de financement adoptés par les provinces et les territoires soient souples, solides et qu'ils reflètent l'ensemble du champ d'exercice des IP. »

Ce que la politique signifie, et ne signifie pas

La Politique des services de la LCS n'introduit pas automatiquement la facturation à l'acte pour les IP. Elle exige plutôt que les provinces et les territoires assurent publiquement les services médicalement nécessaires dispensés par les IP, tout en conservant une souplesse quant à la structure des modèles de financement. Les provinces et les territoires peuvent recourir à des modèles de paiement alternatifs, à des approches mixtes ou à d'autres cadres. L'AIIPC souligne que cette souplesse représente à la fois une occasion et une responsabilité.

Une préoccupation importante pour l'AIIPC est que certains modèles de financement, en particulier ceux inspirés de la facturation à volume élevé et à complexité moindre, pourraient désavantager involontairement les IP qui desservent des populations complexes, vulnérables et mal desservies. L'AIIPC demande des modèles qui reconnaissent la profondeur et la complexité des soins dispensés par les IP dans les milieux de soins primaires, de soins aigus, de soins spécialisés et de services communautaires.

Priorités de revendication de l'AIIPC

À mesure que les provinces et les territoires progressent vers la conformité, l'AIIPC plaide en faveur de ce qui suit :



Nurse Practitioners
Association of Canada

Association des
infirmières et
infirmiers praticiens
du Canada

NPAC-AIIPC
1205-1033 Marinaside Crescent
Vancouver, BC
V6Z 3A3

- Des modèles de rémunération souples qui vont au-delà des soins primaires afin d'inclure les soins aigus, les soins spécialisés et les services communautaires
- Un financement solide, durable et adapté à la complexité de la pratique des IP et aux populations qu'elles desservent
- Des modèles de financement axés sur les patients qui protègent les soins destinés aux personnes ayant des besoins complexes et aux populations vulnérables
- Une rémunération équitable et concurrentielle des IP qui favorise le recrutement et la rétention partout au Canada
- La reconnaissance de la contribution des IP dans tout le continuum des soins

Un appel à l'action pour les IP partout au Canada

L'AIIPC exhorte toutes les IP à collaborer avec leurs associations provinciales et territoriales d'IP pendant cette période critique de mise en œuvre. Les décisions prises au cours des prochains mois façonneront les milieux de pratique des IP pour les années à venir. Les IP, les patients et le système de santé dans son ensemble ont intérêt à ce que cette mise en œuvre soit réussie.

L'AIIPC continuera de mener le dialogue pancanadien, de mobiliser les gouvernements fédéral et provinciaux, et de travailler aux côtés des associations provinciales et territoriales afin d'influencer la mise en œuvre avant la finalisation des politiques.

À propos de l'AIIPC

L'Association des infirmières et infirmiers praticiens du Canada (AIIPC) est la voix nationale des infirmières praticiennes et infirmiers praticiens, représentant la



Nurse Practitioners
Association of Canada

Association des
infirmières et
infirmiers praticiens
du Canada

NPAC-AIIPC
1205-1033 Marinaside Crescent
Vancouver, BC
V6Z 3A3

profession dans chaque province et territoire. L'AIIPC plaide en faveur de politiques, de formations et de milieux de pratique fondés sur des données probantes afin de permettre aux infirmières praticiennes et aux infirmiers praticiens d'offrir des soins accessibles et de grande qualité à l'ensemble de la population canadienne.

Contact média

Association des infirmières et infirmiers praticiens du Canada

communications@npac-aiipc.org

604-417-0442